Compte rendu de Séance du Conseil Municipal
Du Jeudi 12 Novembre 2020
A 20H30

Présents : Sabine Sabatier, Richard Gibert, Yves Eveno, Philippe Leymat, Laurence Barot, Sonia Hochard, Joséphine Ledoux, Michel Rameau, Eric Hubaud, Rémi Delatouche, Sylvain Giscard.

Absents :

Désignation du Secrétaire de séance : Mr GIBERT Richard

Ordre du jour :

Approbation des comptes-rendus de la séance du 23 Juillet et du 8 septembre 2020.

Vote : 11 pour, approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de mairie**

  Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de renouveler le matériel informatique du secrétariat devenu obsolète, afin de permettre à la secrétaire de mairie de travailler dans des conditions optimales.
  Il est présenté au conseil municipal les 2 propositions, comprenant :

	AMEDIA SOLUTIONS		CERIG	
Unité centrale	i5 9400 2,9Ghz 8Go SSD 256 G + DD 1TO	815,00€	Rizen 5, 8 GO, SSD 500 Go	799,00€
Ecran	24	145,00€	24	169,00€
Antivirus	3 ans	99,00 €	3 ans	105,00€
Office	Home et business	260,00€	Home et business	265,00€
Installation		345,00€		325,00€
		1 664,00 €		1 663,00€
OPTION				
	DD externe 1TO	180,00 €	Office Pro	254,00€
			Moniteur 21	-20,00€
			Onduleur	150,00 €

Joséphine LEDOUX demande s'il ne serait pas intéressant de remplacer l'unité centrale par un portable. Le secrétariat n'a pas la nécessité d'un portable et le coût serait supérieur à l'unité centrale.

Il est demandé s'il existe une sauvegarde extérieure, plutôt qu'une sauvegarde physique sur un disque dur externe. La question sera posée au prestataire retenu.

AMEDIA SOLUTIONS est aussi prestataire pour la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de changer le matériel informatique et d'accepter le devis de la société AMEDIA SOLUTIONS avec l'option à 1 844,00€ et d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention de l'état (DETR).

Votes : 10 pour, 1 abstention

- **Contrat de maintenance – Module de dématérialisation d'envoi des budgets (TOTEM CERIG)**

Mme Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de renouveler le contrat de maintenance concernant le module de dématérialisation d'envoi des budgets à la Préfecture et à la Trésorerie. Contrat existant avec la Société CERIG.
Le Montant du contrat est de 38,49€ HT pour une durée de 3 ans.
Joséphine LEDOUX demande s'il existe d'autre prestataire ou si c'est un monopole. Il n'est pas apporté de réponse sur le fait qu'il existe ou non de concurrence sur ce secteur d'activité.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de renouvellement du contrat de maintenance.

Votes : 11 pour

- **Tarif du prix du repas cantine**

Madame le Maire propose de réviser le prix du repas cantine scolaire au 1er décembre 2020, afin d'uniformiser ce tarif sur le RPI.
Les prix étaient de :
Branceilles : 3,20 €
Curemonte : 3,20 €
Marcillac : 3,30 €
Les repas sont préparés par le Collège de Meyssac et sont facturés aux communes à 3,05€, sur ce coût s'ajoute le prix du portage facturé par la communauté de communes de 1,29€ (conditionnement et portage).
Madame le Maire propose d'augmenter le prix du repas de 10 centimes passant à 3,30 €
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'augmentation du prix du repas à 3,30 €

Votes : 11 pour

- **Proposition d'achat d'extincteur**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'extincteur pour le tracteur du cantonnier, ceci faisant suite à un sinistre sur ce tracteur.
Il a été demandé un devis à la Société DESAUTEL qui a un contrat d'entretien sur les extincteur de la commune.

Après en avoir délibérer, le conseil municipal limite à 50 000,00 € les emprunts pouvant être engagé par le maire inscrit au budget, et d'autoriser le maire à intenter des actions en justice

Votes : 11 pour

- **Convention transport patinoire année scolaire 2020-2021**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par les CARS QUERCY CORREZE – 46500 Gramat concernant l'organisation du transport des élèves à la patinoire de Brive durant l'année scolaire 2020/2021.
Le prix du service et de 120 €TTC par séance aller-retour.
L'institutrice a souhaité proposer en remplacement de la sortie gymnase, d'amener les élèves à la patinoire suite au désistement d'une école du bassin de Brive. Les frais d'accès à la patinoire seront pris en charge par la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves.
Après en avoir délibérer, le conseil municipal valide cette nouvelle convention avec CARS QUERCY CORREZE pour un montant de 120 € TTC par trajet aller/retour.
Votes : 11 pour

QUESTIONS DIVERSES

- Contractualisation avec le département
Suite aux travaux de la commission bâtiment, il a été proposé à la contractualisation avec le département :
Aménagement Local cantonnier et séchoir : 170 000,00 €, en deux tranches sur 2021 et 2022, le département peut être AMO sur ces projets.
Aménagement de l'étage de la mairie : 36 000,00 €, le département ne subventionnera pas le local archive à l'étage, il propose la mise en place d'une armoire archive de 5 à 6 m3 dans la salle du conseil.
Pour ce qui est des sanitaires, il propose la suppression de l'escalier intérieur pour mise en place d'un WC PMR, et l'accès à l'étage se ferait par un escalier métallique extérieur.

- Référent prévention SIRTOM
Le SIRTOM, dans une démarche de valorisation et promotion du traitement des déchets, broyage, le compostage, souhaite la mise en place de référents pour ces différentes actions. Le binôme de référents doit être composé d'un élus et d'un employé communal.
Le conseil municipal propose pour composer ce binome Rémi DELATOUCHE et Virginie notamment pour développer une démarche de broyage et compostage des déchets verts.

- Repas des ainés
Le repas des ainés est annulés cette année suite à la situation COVID 19, une réflexion est lancé pour le remplacement éventuel par un coffret cadeau, comme

Mais aussi à la Société GROUPAMA, assureur de la commune, qui propose de prix négociés sur cette prestation.
Pour le tracteur, l'extincteur DESAUTEL est à 40,08€, Groupama le propose à 28,01 €.
Après délibération, le conseil municipal valide la proposition d'achat d'extincteur auprès de GROUPAMA, et propose de compléter cet achat pour le local technique et le véhicule du cantonnier.

Votes : 11 pour

- **Remplacement de la tronçonneuse**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de la tronçonneuse vu son état et son âge.
Après avoir fait le point avec le cantonnier la solution proposée concerne une tronçonneuse OLEO MAC à 476,10€ HT proposée par la société MARSALLON à Meyssac. La société MARSALLON fait une remise commerciale aux communes de 10%. Elle peut être disponible sous 72 heures.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de la Société MARSALLON pour le remplacement de la tronçonneuse pour un montant de 396,75 € HT

Votes : 11 pour

- **Acquisition d'un véhicule utilitaire pour la commune**

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacer le véhicule utilitaire de la commune (C15) ne pouvant pas passer au contrôle technique sans d'importante réparation.
Il a été proposé l'achat d'un nouveau véhicule PEUGEOT EXPERT (260 000 Km) pour un montant de 3 000,00 € vendu par M. Dimitri CANTONY (VOUTEZAC), véhicule qui a été entretenu par M. Loïc MENOIRE (Puy d'Arnac), qui est passé au contrôle technique. Ce véhicule avait été acheté par M. Cantony au parc SNCF, et il a essentiellement roulé depuis sur autoroute. Il est équipé d'un moteur diesel sans turbo.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition d'achat du véhicule pour 3 000,00€.
De voir avec M. MENOIRE la mise en place d'une boule d'attelage (d'occasion).
De proposer à la vente pour pièce le C15 pour 500 €.

Votes : 11 pour

- **Annulation et remplacement de la délibération portant sur la délégation d'attributions du conseil municipal au maire**

Madame le Maire expose, suite au courrier de la préfecture demandant la modification de la dernière délibération, qu'il y lieu de modifier la précédente délibération concernant les points suivants :
Fixer une limite des emprunts pouvant être passer par le maire
D'autoriser le maire à intenter des action en justice et d'y représenter la commune.

cela se met en place sur les communes voisines. Certains souhaiteraient l'étendre à l'ensemble des habitants de la commune.

- Recensement :
  Le recensement doit démarrer début d'année 2021, un agent recenseur doit être recruté par la commune.

- PLUI :
  Une présentation de la carte remise par la communauté de commune a été présentée avec les premières zones constructibles possible.

Fin de la séance à 23H30

Secrétaire de séance

Richard GIBERT